

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 4 octobre 2011 à Metis-Beach School à 19 h 00.

Étaient présents la présidente Mme June Smith et les conseillères Mme Rita D. Turriff et Mme Lysanne Desrosiers ainsi que Stéphane Marcheterre, secrétaire.

**RÉSOLUTION # 11-10-48**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 7 h 00.

**RÉSOLUTION # 11-10-49**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011
4. Comptes à payer.
5. Varia ouvert :
  - 5.1 Mandat donné à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur les deux terrains où l'enrochement est nécessaire afin de protéger la rue Beach;
  - 5.2 Embauche de M. Frédéric Richard pour le poste de Directeur des travaux publics;
  - 5.3 Règlement #11-58 amendant le règlement # 06-27 concernant les nuisances publiques ;
  - 5.4 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
  - 5.5 Ajout de 800.00 \$ pour la servitude à M. Sylvain Migneault pour un total de 3500.00 \$;
  - 5.6 Fin du programme d'embauche à Mme Diane Demers.
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : mardi, 8 novembre 2011, 19 h 00, à Metis Beach School
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 11-10-50**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2011.**

Il est proposé par Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 13 septembre 2011, soit approuvé tel que soumis.

#### **4. COMPTES A PAYER**

##### **RÉSOLUTION # 11-10-51** **COMPTES A PAYER**

Il est proposé par la conseillère Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada (octobre)	34.63 \$
Metis Beach School	25.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>59.63 \$</b>

#### **5. VARIA OUVERT**

##### **5.1 Mandat donné à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur les deux terrains où l'encochement est nécessaire afin de protéger la rue Beach**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le mandat d'arpentage à M. Nelson Banville afin de déterminer la ligne des hautes eaux sur deux propriétés connues comme partie du lot 318 et partie du lot 47 où l'encochement est nécessaire pour protéger la rue Beach. Le montant sera pris à même le surplus accumulé.

##### **5.2 Embauche de M. Frédéric Richard pour le poste de Directeur des travaux publics**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'embaucher M. Frédéric Richard comme Directeur des travaux publics. M. Richard entrera en poste dès octobre 2011 et succèdera par la suite à M. Tim Astle dès que ce dernier aura terminé avec la Ville à la fin 2011.

##### **5.3 Règlement #11-58 amendant le règlement # 06-27 concernant les nuisances publiques**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'amender le règlement #06-27 concernant les nuisances publiques. Voici les articles ajoutés :

###### **1. AJOUTER ARTICLE 3.1**

##### **ARTICLE 3.1 Assemblée, rassemblement et festivité**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) de faire du tapage, de pousser des cris, de proférer des injures, de vociférer ou de rire sur le domaine public ou sur la propriété privée de manière à troubler la paix du voisinage;
- 2) de tenir une assemblée, un rassemblement, un attroupement ou un défilé sur le domaine public sans avoir au préalable obtenu une autorisation de la Ville.

###### **2. AJOUTER ARTICLE 3.2**

##### **ARTICLE 3.2 Comportement importun**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) d'injurier les personnes qui doivent administrer et appliquer les règlements municipaux ou de tenter de les intimider par des gestes, actes ou comportements répréhensibles;
- 2) de s'immobiliser, de rôder ou flâner sur le domaine public sans motif valable ou sans le consentement du propriétaire ou du gardien des lieux;
- 3) de gêner, d'importuner, d'intimider, de menacer ou d'incommoder toute personne se trouvant ou circulant sur le domaine public;

4) d'allumer ou d'entretenir des feux sur le domaine public ou à l'extérieur des bâtiments ailleurs que dans un barbecue ou un foyer extérieur sans permission des autorités concernées.

### **3. AJOUTER ARTICLE 3.3**

#### **ARTICLE 3.3 Désordre public**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne :

- 1) de se trouver dans un centre communautaire en dehors des heures d'ouverture, dans un parc, sur un terrain de jeux ou toute autre place publique entre 23h et 7h sans autorisation préalable de la Ville;
- 2) d'être en état d'ivresse ou sous l'influence des narcotiques sur le domaine public;
- 3) d'apporter avec elle ou de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public, un champ ou un lot vacant, sauf dans le cadre d'une activité pour laquelle un permis a dûment été émis par l'autorité compétente.

#### **5.4 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Avis de motion a été donné dans le but d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à une séance ultérieure.

#### **5.5 Ajout de 800.00 \$ pour la servitude à M. Sylvain Migneault pour un total de 3500.00 \$;**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de payer à M. Sylvain Migneault un surplus de 800.00 \$ pour la servitude donnée à la Ville concernant le nouveau tronçon d'aqueduc. Le montant total de la servitude s'élève maintenant à 3 500 \$.

#### **5.6 Fin du programme d'embauche à Mme Diane Demers.**

Une offre d'emploi sera offerte par le Ville à Mme Diane Demers, jardinière, afin de travailler pour la municipalité l'année prochaine (saison estivale).

### **6. PÉRIODE DE QUESTION**

La période de question ouvre à 19h10 et se termine à 19h10

### **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance mardi 8 novembre 2011, à 19h00 à la Metis Beach School

### **8. AJOURNEMENT :**

#### **RÉSOLUTION # 11-10-52** **AJOURNEMENT**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Mme Rita D. Turriff propose que la séance soit ajournée à 19h15

Approuvé lors de la session tenue :

\_\_\_\_\_  
June Smith, président

\_\_\_\_\_  
Stéphane Marcheterre, secrétaire